

## **Directives Phase Deux** **Coronavirus 2019 (COVID-19) : Directives pour les garderies d'enfants**

Pendant la Phase Deux, les établissements de garde d'enfants devront mettre en œuvre les mesures suivantes afin de contribuer à réduire le risque de transmission de COVID-19 parmi les participants et le personnel. Ces directives s'appliquent uniquement aux structures d'accueil des enfants. Les écoles et les colonies de vacances font l'objet d'une directive distincte. Pour de plus amples informations, consultez le site <https://coronavirus.dc.gov/phasetwo>.

### **Favoriser la sécurité des employés et des enfants**

#### **Santé : Dépistage quotidien**

- Les garderies d'enfants doivent effectuer un examen de santé quotidien pour tous les enfants et le personnel qui entrent dans l'établissement. Une personne présentant l'un des symptômes suivants ne doit pas entrer dans l'établissement, et devra rentrer chez elle et appeler son médecin traitant :
  - Fièvre ou frissons, toux, essoufflement ou difficulté à respirer, fatigue, douleurs musculaires ou corporelles, maux de tête, perte de goût ou d'odeur, maux de gorge, congestion nasale, nausées ou vomissements, diarrhée ou malaise d'une autre nature.
- En cas d'apparition de l'un des symptômes ci-dessus au cours des activités, un plan doit être mis en place pour que cette personne puisse immédiatement isoler et coordonner un moyen de quitter l'établissement. Il est recommandé de consulter un médecin.

#### **Encourager les pratiques saines**

- Assurer un approvisionnement adéquat (par exemple, savon, serviettes en papier, désinfectant pour les mains, mouchoirs en papier) pour favoriser des pratiques d'hygiène saines.
- Assurez-vous que les stratégies de lavage des mains incluent le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes. Si vous ne disposez pas d'eau et de savon et que vos mains ne sont pas visiblement sales, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool qui contient au moins 60 % d'alcool.
- Se laver fréquemment les mains (avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
  - Les moments clés pour se laver les mains sont notamment :
    - Avant de manger,
    - Après avoir utilisé les toilettes,
    - Avant et après avoir enfilé, touché ou retiré le masque en tissu ou touché son visage,
    - Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
    - Après avoir joué sur du matériel de plein air ou partagé.

#### **Personnes à haut risque**

Les garderies doivent s'assurer d'informer les enfants et le personnel à haut risque de maladie grave due au COVID-19 **avant** de participer aux activités de la garderie. Il s'agit des personnes présentant les pathologies suivantes ou appartenant aux catégories énumérées ci-dessous :

- Maladie chronique des poumons
- Asthme sévère à modéré
- Graves problèmes cardiaques
- Graves problèmes d'immunodéficience
- Obésité élevée (index de masse corporelle >40)
- Diabète
- Maladie chronique des reins
- Maladie du foie
- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Tout enfant ou membre du personnel souffrant d'un problème médical ne figurant pas sur cette liste, mais dont la sécurité reste une préoccupation.

### **Prévenir une flambée de maladie évitable par la vaccination**

Selon les données des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) et de DC Health, la pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction significative des administrations de vaccins pour enfants dans tout le pays, y compris dans le district de Columbia et le Maryland.

Afin de prévenir l'apparition d'une maladie susceptible d'être évitée par la vaccination dans un établissement de garde d'enfants, il est impératif de faire **vacciner entièrement** tous les enfants qui fréquentent cet établissement, conformément aux normes du CDC et de DC Health.

- Vous trouverez un examen des calendriers de vaccination [ici](#).
- Le CDC dispose d'autres ressources concernant [les maladies évitables par la vaccination](#).

## **Mettre en œuvre des contrôles visant à limiter les contacts**

### **Masques et protections faciales non médicales**

Tous les adultes doivent porter à tout moment un masque ou une protection faciale non médicale lorsqu'ils participent à des activités de garde d'enfants. En cas de contre-indication médicale ou autre au port d'un masque par un adulte, il est recommandé de ne pas participer à des activités de garde d'enfants.

- Aucun enfant âgé de 2 ans ou moins ne doit porter de masque.
- Les enfants de plus de deux ans ont la possibilité de porter un masque sur décision conjointe du parent et du prestataire de soins de santé de l'enfant, en tenant compte des facteurs médicaux et de développement. Lorsque le masque amène l'enfant à se toucher davantage le visage, il peut entraîner une exposition accrue au virus.

Pour de plus amples informations concernant les masques ou protections faciales à usage non médical, veuillez vous référer aux directives « Directives concernant les masques et autres protections faciales pour le grand public » sur le site <https://coronavirus.dc.gov/phasetwo>.

### **Distanciation Sociale**

Les structures d'accueil des enfants devraient assurer une distanciation physique appropriée en ayant :

- Pas plus de 10 personnes (personnel et enfants) réunies dans un même groupe,
  - Concernant les activités en salle, cela représente 10 personnes dans une pièce.
  - Concernant les activités de plein air, chaque groupe de 10 personnes doit interagir avec son propre groupe et ne pas se mélanger avec d'autres groupes. Chaque groupe

de 10 doit respecter une distance sociale supplémentaire (>2 m) entre eux et le groupe de 10 suivant.

- 2 mètres de distance entre chaque personne,
- Regroupement des mêmes enfants et du même personnel chaque jour (par opposition à la rotation des enseignants ou des enfants),
- Limiter les visiteurs non-essentiels,
- Pas de mélange entre les groupes, y compris à l'entrée et à la sortie du bâtiment, à l'heure des repas, dans les toilettes, sur le terrain de jeu, dans le couloir et dans les autres espaces communs,
- Pas d'activités en grand groupe et d'activités nécessitant que les enfants s'assoient ou se tiennent debout à proximité l'un de l'autre, par exemple le jeu du cercle,
- Étaler les heures de dépose et de récupération des enfants ou mettre en place un autre protocole qui évite les grands groupes de rassemblement et limite les contacts directs avec les parents,
- Dépose et récupération des enfants sur le trottoir ou à la porte, et
- Pas de sorties éducatives.

### **Cloisons**

La recommandation la plus sûre en termes de taille de groupe est de ne garder que 10 personnes dans la même pièce. Toutefois, pour que certaines garderies d'enfants fonctionnent et que les familles du District puissent accéder facilement à la garde d'enfants, il peut être nécessaire de regrouper un plus grand nombre d'enfants dans une même pièce. Par conséquent, les recommandations de santé publique ci-dessous concernent l'utilisation de cloisons dans les structures de garde d'enfants afin d'accueillir un groupe plus important :

- Les garderies d'enfants peuvent utiliser des cloisons pour séparer des groupes de 10 personnes,
- Les cloisons doivent avoir au moins 2 mètres de hauteur et être en matériau solide, sans trous ni interstices,
- Les personnes doivent se trouver à au moins 2 mètres de la cloison de chaque côté,
- La longueur horizontale de la cloison doit couvrir le plan de l'espace où se trouvent le personnel et les enfants, et
- Les cloisons doivent être conformes aux protocoles de sécurité réglementaires afin de garantir qu'elles ne présentent pas de risque de chute, permettent une ventilation adéquate, sont conformes à la réglementation en matière de sécurité incendie et à toute autre réglementation de sécurité.

### **Expositions potentielles et cas de COVID-19 positifs**

- En cas de contact étroit entre un enfant ou un membre du personnel et une personne positive à COVID-19, l'enfant ou le membre du personnel ne doit pas entrer dans la structure d'accueil avant d'avoir été évalué par son médecin traitant ou avant d'avoir terminé sa période de quarantaine sans présenter de symptômes ou avoir obtenu un diagnostic de COVID-19.
- Lorsqu'un étudiant ou un membre du personnel a été en contact étroit avec une personne en attente d'un résultat de test COVID-19, l'étudiant ou le membre du personnel ne doit pas entrer dans l'établissement de garde d'enfants tant que les tests de ce contact étroit

ne se sont pas révélés négatifs. Si le contact étroit se révèle positif, ils doivent alors demander conseil à leur médecin traitant ou au DC Health.

Dans le cas où une garderie identifie un enfant ou un membre du personnel testé positif au COVID-19, il est important que celle-ci prépare un plan d'intervention en cas d'exposition au COVID-19.

- Identifier un point de contact au sein de l'établissement de garde d'enfants qu'un employé peut informer s'il est positif au test COVID-19 et choisir de divulguer cette information.
- Le personnel ou les étudiants ayant reçu un diagnostic de COVID-19 ne doivent pas entrer dans la garderie tant qu'ils n'ont pas été libérés de leur mise en isolement.
- Les garderies doivent informer DC Health en envoyant un e-mail à l'adresse [coronavirus@dc.gov](mailto:coronavirus@dc.gov) avec les informations suivantes :
  - « Consultation COVID-19 » dans l'objet de l'e-mail
  - Nom et numéro de téléphone direct du meilleur point de contact pour que DC Health puisse retourner l'appel
  - Bref résumé de l'incident/la situation
- Un enquêteur de DC Health assurera le suivi dans les 24 heures de toutes les notifications par e-mail soumises de manière appropriée.
- En consultation avec DC Health, les garderies devront mettre en place un processus de notification afin de partager les informations suivantes avec le personnel et les parents :
  - Sensibilisation en matière de COVID-19, y compris les signes et symptômes de COVID-19
  - Se référer à la Directive pour les contacts d'une personne atteinte de COVID-19, disponible sur <https://coronavirus.dc.gov>
  - Informations concernant les options de tests COVID-19 dans le district de Columbia, disponible à l'adresse suivante : <https://coronavirus.dc.gov/testing>
- Le DC Health informera les services de garderie au sujet des renvois et des autres mesures de sécurité à prendre dans le cas où une personne COVID-19 connue serait entrée en contact étroit avec d'autres personnes de l'établissement.

## **Nettoyage et Désinfection**

Toutes les garderies devront nettoyer régulièrement les surfaces, les jouets et les matériaux conformément aux [directives du District en matière de nettoyage et de désinfection](#) et aux [directives actualisées du CDC à l'intention des garderies](#).

- L'accent doit être mis sur le nettoyage et la désinfection réguliers des surfaces à forte sollicitation, y compris, mais sans s'y limiter, les poignées de porte, les chaises, les interrupteurs, les boutons d'ascenseur, les toilettes et les robinets.
- Les jouets, y compris ceux utilisés à l'intérieur et à l'extérieur, doivent être fréquemment nettoyés et désinfectés tout au long de la journée.
  - Les jouets qui ont été mis en bouche par des enfants ou souillés par des sécrétions corporelles doivent être immédiatement mis de côté. Ces jouets doivent être nettoyés et désinfectés par un membre du personnel portant des gants, avant d'être utilisés par un autre enfant.
- Pour tous les produits de nettoyage, d'assainissement et de désinfection, suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne la concentration, la méthode d'application, le

temps de contact et le temps de séchage avant l'utilisation des surfaces par un enfant. Consulter [les Directives du CDC concernant une utilisation sûre et correcte des désinfectants](#).

- Les responsables doivent placer dans chaque salle de classe des affiches rappelant au personnel les protocoles de nettoyage.

## Mesures relatives au bâtiment

Les garderies qui rouvrent après un arrêt prolongé des installations doivent s'assurer que tous les systèmes et dispositifs de ventilation et d'eau (par exemple, les robinets, les fontaines à boire, les fontaines décoratives) peuvent être utilisés en toute sécurité comme suit :

- Veiller à ce que les systèmes de ventilation fonctionnent correctement et augmentez la circulation de l'air extérieur autant que possible, par exemple en ouvrant les fenêtres et les portes. L'augmentation de la circulation de l'air doit être poursuivie après la réouverture, dans les zones où cela est possible et sûr. Ne pas ouvrir les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité ou la santé (par exemple, risque de chute, déclenchement de symptômes d'asthme) des enfants qui fréquentent l'établissement.
- Rincer les systèmes d'eau pour éliminer l'eau stagnante et la remplacer par de l'eau fraîche. Cette méthode permet d'éliminer tous les métaux (par ex. le plomb) qui ont pu contaminer l'eau et réduira au minimum le risque de [maladie du Légionnaire](#) et autres maladies associées à l'eau.
  - De plus amples informations relatives aux étapes de ce processus sont disponibles sur le site web du CDC à l'adresse <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/building-water-system.html>.

Les directives ci-dessus continueront à être mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie. Veuillez consulter <https://coronavirus.dc.gov/> régulièrement pour les dernières informations.